

Chimay, le 14 février 2008.

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite le 13 février 2008, par Monsieur Eloy, Grand-Rue n°18 6460 Chimay, Paddock Café, sollicitant l'autorisation de placer des véhicules (camionnettes) sur trois parkings situés face au Shoe Discount à Chimay à partir de ce jour pour une durée de 15 jours, du lundi au vendredi de 8h à 16h afin d'effectuer des travaux au bâtiment situé Grand-Place 18 6460 Chimay.

Vu la Loi Communale;

A R R E T E:

Art.1 – Le stationnement des véhicules sera interdit, pour une durée de 15 jours à partir de ce jour, sur trois emplacements de parkings situés face au Shoe Discount à Chimay pour le stationnement de véhicules effectuant des travaux au n°18 de la Grand-Place à Chimay (Paddock café).

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins de la Ville.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la loi communale.

Le Bourgmestre,